

La ville de Drummondville compte plus de 80 000 habitants et est reconnue notamment comme pôle de changement, d'évolution et de croissance à travers la province. Drummondville constitue également un milieu de vie des plus stimulants où espaces verts, équipements culturels, sportifs et de loisirs occupent une place de choix.

Vous souhaitez intégrer une équipe dynamique où vous pourrez contribuer professionnellement au rayonnement d'une Ville qui a pour mission de répondre de manière efficace, innovante et responsable aux besoins, aux attentes et aux aspirations de la population afin de bâtir une collectivité où tous peuvent s'épanouir ?

Nous sommes présentement à la recherche de personnes en mesure d'occuper le poste suivant :

## **BRIGADIER(ÈRE) SCOLAIRE SUBSTITUT** **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SÉCURITÉ CIVILE**

### **SOMMAIRE DU POSTE**

La personne titulaire de ce poste est attitrée à différentes intersections sur le territoire de la Ville afin d'assurer la sécurité de nos écoliers lors de leur déplacement le matin, à l'aller et au retour du diner, ainsi qu'en fin d'après-midi. Elle accompagne les enfants qui traversent à son intersection, tout en les éduquant aux comportements sécuritaires à adopter face à la circulation routière.

Le brigadier scolaire substitut doit :

- Être ponctuel et disponible ;
- Aimer travailler avec les enfants ;
- Être responsable et faire preuve d'un bon jugement ;
- Être en bonne forme physique pour travailler debout et pour assurer la sécurité des enfants ;
- Posséder un bon sens de l'observation et être vigilant ;
- Aimer travailler à l'extérieur selon les diverses conditions climatiques.

Le brigadier scolaire substitut est appelé à travailler selon les besoins du Service, pour faire les remplacements planifiés ou de dernière minute, de courte ou longue durée, d'un de nos 22 brigadiers scolaires permanents.

Le brigadier scolaire substitut a priorité, en fonction de son ancienneté, pour l'obtention d'un poste de brigadier permanent (intersection fixe, 17.5 heures par semaine).

## SALAIRE ET CLASSIFICATION

Selon la convention collective des brigadiers scolaires de Drummondville :

- Salaire :
  - Taux horaire à l'embauche : 21.50\$
  - Progression salariale après 630 heures travaillées à 22\$.
  
- Horaire de travail :
  - Aucune garantie d'heure offerte puisqu'il s'agit d'un poste substitut ;
  - Jusqu'à 4 quarts de travail de 20 minutes par jour (rémunéré 52 minutes chacun) ;
  - Un quart le matin, un avant le diner, un après le diner et un en fin d'après-midi ;
  - Selon le calendrier scolaire du Centre de services scolaire des Chênes des élèves du primaire, vous serez en congé pour :
    - la période estivale, de la fin juin à la fin août ;
    - les journées pédagogiques ;
    - les journées fériées ;
    - la période des Fêtes ;
    - la semaine de relâche (en mars).
  
- Les vêtements de sécurité toutes saisons sont fournis dès la fin de la période d'essai de 90 heures travaillées (imperméable, manteau printemps-automne, manteau et pantalon d'hiver, bottes d'hiver, crampons, mitaines et tuque).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une **lettre de présentation ainsi que leur curriculum vitae** en mentionnant le titre du poste par courriel : [brigadier@drummondville.ca](mailto:brigadier@drummondville.ca)

Nous souscrivons au principe d'équité en emploi et appliquons un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Nous remercions toutes les personnes qui postuleront, mais **seuls les dossiers complets** seront analysés et nous ne pourrions communiquer qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Service du capital humain – Juillet 2026